

Appel de Candidatures de la SAFER Ile-de-France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Ile-de-France se propose de **retrocéder ou d'échanger** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département de Seine-et-Marne (77)

1) Commune : BUSSY-SAINT-GEORGES (77) - 37 a 04 ca

Parcelles cadastrées : Le vignoble: A-904-974-975. Ce bien figure en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme.

2) Commune : JOUARRE (77) - 5 a 35 ca

Parcelle cadastrée : Les petits fayssets: ZY-81. Ce bien figure au Règlement National d'Urbanisme de la commune.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question. Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 05/06/2018**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération. SAFER Ile-de-France, 19 rue d'Anjou, 75008 PARIS. Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50
Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.